



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20191216-CONS-AG-19-171
-DE
Date de télétransmission : 09/01/2020
Date de réception préfecture : 09/01/2020

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Conseil du 16 décembre 2019

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Marché public de travaux de rénovation et d'extension du Cosec Pepito Feretti n°190021CGT : Attribution du lot 3 (Carrelages – Sols durs - Faïences).

L'An Deux Mille dix-neuf, le 16 décembre à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de Bastia en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 9 décembre 2019.

PRESENTS : Guy ARMANET, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean BIAGGINI, Emmanuelle DE GENTILI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Mattea LACAVE, Thérèse LORENZI, Jean-Joseph MASSONI, Catherine MEZZANA, Jean-Louis MILANI, Emma MUSSIER, Philippe PERETTI, Céline SIMONI-PIACENTINI, Michel SIMONPIETRI, Linda PIPERI, Henri POYET, Louis POZZO DI BORGO, François-Xavier RIOLACCI, Michel ROSSI, Pierre SAVELLI, François TATTI, Marie-Hélène VALENTINI, Françoise VESPERINI, Jean ZUCCARELLI.

ONT DONNE POUVOIR :

Gilles SIMEONI	à	Pierre SAVELLI
Valérie BIANCHI	à	Guy ARMANET
Angèle BRUNINI	à	Mattea LACAVE
Pierre-Noël LUIGGI	à	Linda PIPERI
Etienne PERFETTI	à	Louis POZZO DI BORGO
Jean-Jacques PADOVANI	à	Marie-Hélène VALENTINI
Marie-Dominique CARRIER	à	Jean-Joseph MASSONI

QUORUM : 21

ABSENTS : Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Serena BATTESTINI, Marie-Paule HOUEMER, Julien MORGANTI, Lucien NATALI, Ivana POLISINI, Dominique ROSSI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Noël VALERY.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Marie-Dominique GIAMARCHI est élue secrétaire de séance.

Objet : Marché public de travaux de rénovation et d'extension du Cosec Pepito Feretti n°190021CGT : Attribution du lot 3 (Carrelages – Sols durs - Faïences).

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019, notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 relatifs à la procédure adaptée ;

Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique 2019 ;

Vu le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le marché de maîtrise d'œuvre n°180017CGT pour la rénovation et l'extension du Cosec Pepito Feretti attribué au groupement solidaire « LUCCHINI Stéphane Architecte DPLG / SARL BET ISB / SARL SMI » (mandataire LUCCHINI Stéphane Architecte), par délibération du Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia du 23/07/2018 ;

Vu la consultation n°190015CGT lancée le 24/05/2019 sous forme de procédure adaptée ouverte pour l'attribution du marché alloti de travaux de rénovation et d'extension du Cosec Pepito Feretti (9 lots) ;

Considérant que par délibérations du 22/07/2019 le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia a décidé de déclarer sans suite, la procédure n°190015CGT relative aux lots 1 à 8 du marché de travaux de rénovation et d'extension du Cosec Pepito Feretti et a autorisé le Président à lancer une nouvelle procédure ;

Vu la consultation n°190021CGT lancée le 09/08/2019 sous forme de procédure adaptée ouverte pour l'attribution du marché de travaux de rénovation et d'extension du Cosec Pepito Feretti – Lot 3 : Carrelages – Sols durs – Faïences ;

Vu le rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre, Lucchini Stéphane Architecte DPLG (mandataire) ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 09/12/2019 ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

Objet : **Marché public de travaux de rénovation et d'extension du Cosec Pepito Feretti n°190021CGT : Attribution du lot 3 (Carrelages – Sols durs - Faïences).**

**APPROUVE
(A l'unanimité)**

La procédure adaptée lancée pour l'attribution du marché de travaux n°190021CGT concernant la rénovation et l'extension du Cosec Pepito Feretti – Lot 3 ;

DECIDE

D'attribuer le marché de travaux n°190021CGT concernant la rénovation et l'extension du Cosec Pepito Feretti – Lot 3, à la SARL PROCARL sise 20600 FURIANI (n° SIRET : 532 390 051 00029), pour un montant de 51 178,20 € HT ;

AUTORISE

Le Président à signer le marché correspondant ainsi que tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

François TATTI

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **09 JAN 2020**
et publication ou notification
du **09 JAN 2020**
La Directrice de l'Administration Générale
Nora **M** GHRAOUI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification.